

Macron va forcément signer le terrifiant pacte de l'ONU sur le droit des Migrants

écrit par Christine Tasin | 17 septembre 2018

Merci à Marchersurdesoeufs qui nous a signalé le rapport de l'ONU sur le Droit des migrants.

A consulter ici :

<http://undocs.org/fr/A/HRC/37/34>

Voir la présentation du Monde, extraits ci-dessous :

L'ONU a démontré que le multilatéralisme n'était pas complètement mort en s'accordant, vendredi 13 juillet, sur un pacte mondial sur la migration, l'un des sujets les plus controversés du moment. C'est une « *une bouffée d'air frais* », a reconnu un diplomate, en référence au durcissement des politiques migratoires en Europe ou aux Etats-Unis.

Au total, 192 Etats membres des Nations unies – excepté les Etats-Unis, qui se sont retirés des négociations au mois de décembre – ont entériné l'idée d'un« *pacte mondial pour une migration sûre, ordonnée et régulée* », qui doit encore [être](#) formellement adopté à Marrakech les 10 et 11 décembre prochain. Les deux cofacilitateurs, l'ambassadeur suisse Jürg Lauber, et le Mexicain Juan José Gomez Camacho, ont salué un effort de coopération « *historique* ».

Grâce à ce document non contraignant, les Etats s'engagent à mieux [coopérer](#) pour [réduire](#) le chaos de la migration irrégulière et [combattre](#) les trafics d'êtres humains, comme en Libye notamment.

L'Union européenne « d'une seule voix »

Le pacte, qui repose sur vingt-trois objectifs, est « *un guide des bonnes pratiques et un catalogue de solutions* », résume Louise Arbour, la représentante spéciale du secrétaire général sur la migration, et ancienne haut-commissaire aux droits de l'homme. « *Il rappelle tous les grands principes tels que la défense des droits de*

l'homme et de l'enfant et couvre tout le spectre de la migration, que ce soit la compilation de données pour mieux appréhender le phénomène migratoire ou les questions liées au départ, au transit, à l'accueil, au travail, à l'accès aux services sociaux, au retour et à la réintégration, explique-t-elle. Les Etats membres ont accepté de négozier, car ils ont compris que ce pacte ne forçait en rien l'adoption de politiques nationales. »

L'Union européenne, profondément divisée sur la réponse à apporter à cette crise, a parlé « *d'une seule voix durant les négociations* », assurent les deux cofacilitateurs. C'est même, selon un participant, l'Autriche qui a pris la parole au nom des Vingt-Sept alors que Vienne – qui préside l'Union européenne pour les six prochains mois – tente de renégocier toutes les règles du droit d'asile européen.

https://www.lemonde.fr/international/article/2018/07/14/l-onu-s-accorde-sur-un-pacte-mondial-sur-la-migration_5331321_3210.html

Ce rapport doit donc être ratifié par nos représentants dhimmis à la fin de l'année.

L'UDC a lancé une campagne contre cette ratification, leur communiqué de presse dit tout, notre grand désespoir est que l'on n'entende personne en France se lever...

Communiqué de presseUDC Suisse, le 13 septembre 2018

Ne signons pas le Pacte de l'ONU pour les migrations !

Il est prévu que le Pacte mondial de l'ONU pour les migrations soit définitivement adopté en décembre au Maroc. L'UDC Suisse invite le Conseil fédéral à ne pas signer ce document. **Cet accord n'est en effet pas compatible avec une gestion indépendante de l'immigration dans notre pays, donc avec la souveraineté** suisse. Son but est de garantir une « migration sûre, ordonnée et régulière » en permettant aux migrants d'accéder plus facilement aux pays de leur choix indépendamment de leurs qualifications. Il créera des itinéraires légaux, introduira une censure médiatique pour assurer des

comptes rendus équilibrés dans les médias, des cours dans la langue du pays de destination déjà dans le pays d'origine du migrant, facilitera le regroupement familial de même que les transferts d'argent vers le pays d'origine.

En partant de la résolution « Déclaration de New York sur les réfugiés et les migrants » du 19 septembre 2016, l'ONU a préparé sous la conduite des chefs de mission suisse et mexicain un « Programme global de migration et de développement ». Le 13 juillet 2018 ce Pacte global pour les migrations (Global Compact for Safe, Orderly and Regular Migration) a été adopté par l'assemblée générale de l'ONU et il est prévu que les chefs d'Etat et de gouvernement l'approuvent formellement dans le cadre d'une conférence organisée au Maroc.

Ce Pacte pour les migrations de l'ONU n'est certes pas contraignant en termes juridiques et ne constitue qu'un engagement politique. La juteuse industrie de la migration exploitée par les OGN saura néanmoins en profiter pour exiger de nouveaux programmes d'encouragement étatiques coûtant des millions aux contribuables – et elle les obtiendra sans doute grâce à la complaisance de la ministre actuelle de la justice. La DDC affirme dès à présent que le Pacte devra contenir des mécanismes applicables par les Etats et demande un engagement obligatoire des pays signataires. Ce n'est donc qu'une question de temps pour que ce Pacte fasse partie du droit international et soit de ce fait superposé à la Constitution fédérale. Aussi, l'UDC invite-t-elle le Conseil fédéral à tirer le verrou dès à présent.

On a du mal à le croire, mais c'est malheureusement une réalité: un chef de mission suisse a joué un rôle de premier plan dans l'élaboration de ce document qui aura des conséquences désastreuses pour l'Europe en général et la Suisse en particulier. L'a-t-il fait sur mandat du ministre suisse des affaires étrangères? La question se pose de savoir

si la direction du DFAE à Berne a volontairement soutenu les exigences totalement irréalistes du Pacte pour les migrations ou si elle n'est pas consciente des errements de ses diplomates à New York.

Exigences de l'UDC:

- 1. Le Conseil fédéral est invité à ne signer sous aucun prétexte ce Pacte en décembre prochain. Tous les travaux préparatifs dans ce sens doivent être immédiatement interrompus.**
- 2. Si le Conseil fédéral devait tout de même signer ce document, l'UDC exige qu'un accord d'une telle portée soit obligatoirement présenté au Parlement et, partant, soumis au référendum facultatif. Voilà la seule manière de sauvegarder l'autodétermination et l'indépendance de la Suisse.**

Voici quelques exemples des exigences absolument irréalistes auxquelles devrait se soumettre la Suisse:

- des campagnes d'information et des cours adaptés aux hommes et aux femmes et comprenant notamment **l'enseignement de la langue du pays de destination** doivent être organisés dans le pays d'origine des migrants en collaboration avec les autorités locales.
- **des visas humanitaires doivent être accordés** et des programmes de réinstallation doivent être mis sur pied en faveur des migrants qui quittent leur pays en raison des destructions environnementales et du changement climatique.
- **les conditions actuelles du regroupement familial doivent être simplifiées** notamment en ce qui concerne les exigences en termes de revenu, de connaissances linguistiques, de durée du séjour et d'obtention de l'aide sociale.
- en cas d'engagement des migrants tous les documents contractuels et toutes les informations doivent être

rédigés dans une langue compréhensible pour les migrants.

- il sera interdit aux agences de placement de demander au migrant le paiement des frais d'intermédiation et de placement.
- le droit du travail et le droit concernant les étrangers doivent être révisés afin qu'ils tiennent tout particulièrement compte des besoins des migrantes. En outre, des services de conseil agissant spécifiquement en fonction des besoins des femmes et des hommes doivent être créés. Des cours particuliers, par exemple sur la manière de tenir une comptabilité personnelle et d'ouvrir un compte en banque, doivent être offerts aux migrantes.
- la légalisation des migrants séjournant illégalement dans le pays (les sans-papier) doit être simplifiée.
- les victimes de trafic d'êtres humains doivent bénéficier de soins particuliers et avoir le droit de rester dans le pays.
- un système d'information national doit être mis en place et des cours de formation doivent être offerts afin que la population identifie plus rapidement les indices de trafic d'êtres humains, de travail forcé, de travail d'enfants et d'autres pratiques semblables.
- la détention en vue de l'expulsion est remise en doute par principe et les personnes concernées doivent bénéficier de conseils juridiques et de l'assistance d'avocats indépendants et gratuits.
- les échanges d'informations entre les institutions d'aide sociale et apparentées avec les autorités de migration ne doivent pas porter atteinte à la sphère privée des migrants.
- des organisations indépendantes de l'Etat doivent régulièrement contrôler et surveiller les services que l'Etat offre aux migrants.
- l'ensemble du personnel médical doit être spécialement formé pour recevoir des migrants.

- l'Etat doit mettre à disposition des centres communaux offrant des programmes de parrainage, facilitant les contacts sociaux, encourageant le dialogue interculturel et les échanges d'histoires entre les migrants et la population locale. Des activités multiculturelles comme le sport, la musique, les arts, des festivals culturels, etc. doivent être soutenues par l'Etat afin d'encourager la compréhension réciproque.
- le thème de la migration doit être traité dans le cadre des plans d'enseignement. Les écoles comptant une forte proportion de migrants doivent recevoir des fonds d'encouragement supplémentaires pour financer des projets d'intégration.
- les actes pénaux contre les migrants doivent être poursuivis plus efficacement et la protection des victimes chez les migrants doit être renforcée.
- les médias y compris les portails internet doivent être surveillés et évalués afin de vérifier si leurs comptes rendus sur des thèmes migratoires sont équilibrés. Si tel n'est pas le cas, l'Etat ne pourrait plus offrir son soutien. De surcroît, les journalistes doivent être spécialement formés dans les thématiques touchant à la migration.
- des campagnes publiques doivent informer la population sur les aspects positifs de la migration et contrer l'intolérance, le racisme et d'autres phénomènes du même genre.
- une procédure simplifiée doit être mise en place pour offrir des crédits aux migrants souhaitant créer une entreprise.
- le virement d'argent dans les pays d'origine doit être simplifié. Le coût des transactions ne doit pas dépasser 3% de la somme virée. Des frais de transaction supplémentaire à 5% seraient illégaux. Les Etats doivent à cet effet mettre en place des solutions techniques novatrices comme les versements via le téléphone mobile, le télébanking, etc. La législation doit être modifiée

afin que des entreprises non soumises à la réglementation sur les banques puissent également offrir des services de virement d'argent. L'Etat devrait de surcroît mettre en place un site internet comparatif informant sur les tarifs des virements internationaux.

- des catégories spéciales de comptes en banque doivent être créés pour les migrants ayant un faible revenu ainsi que pour les migrantes élevant seules des enfants.

Berne, 13 septembre 2018

Pour plus d'informations :

Conseiller national Andreas Glarner, responsable de la politique d'asile et des questions migratoires à la direction de l'UDC Suisse. 079 416 41 41